

# Collège Porte du Médoc Parempuyre

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2021

La séance du Conseil d'Administration se tient en visio conférence (ordonnance n°2020-1507 du 2 décembre 2020).

Sont excusés : Mme Turbé, Mme Jauneau, Melle Laborie, Mme Bost et Mme Tessier.

M. Feytout a donné pouvoir à Mme Sturtzer.

Le quorum étant atteint (18 membres avec voix délibérative), la séance peut s'ouvrir à 18h05.

Le secrétariat de séance est confié à l'administration.

Monsieur le Principal présente l'ordre du jour abondé des questions diverses présentées par les parents d'élèves et des récentes informations qu'il portera à la connaissance des membres du CA.

La date du prochain conseil d'administration est fixée au 5 juillet 2021

### Adoption du PV du CA du 4 février 2021 :

Monsieur le Principal présente, pour vote, le PV du précédent CA :

**Votants : 18 Pour : 18**

(Connexion de Mme Forget et M. Saubusse : 20 votants)

### L'Ordre du jour comporte :

#### Volet administratif et Financier

#### Informations diverses

#### Questions diverses

- 1) Nettoyage devant le collège
- 2) Situation Covid et+ activités de l'AS (nouveau protocole sanitaire).
- 3) Suivi pédagogique durant le confinement.

### Volet Administratif et Financier

#### 1) Compte Financier 2020

Monsieur Régnier présente le compte financier 2020, la partie de l'ordonnateur en distinguant les prévisions votées en 2019 et les dépenses réelles de 2020.

#### Au service AP(activités pédagogiques) :

Dépenses prévisionnelles 74 649€ / dépenses réelles 35 535.80

Recettes prévisionnelles 70 766€/ recettes réelles 38 286.90€

} +2751.10€

Ce service a été tout particulièrement impacté par la crise sanitaire, avec l'annulation de l'ensemble des séjours scolaires, peu d'achat de fournitures pédagogiques et la réalisation, seulement, de quelques projets pédagogiques.

Au service VE (vie de l'élève) :

Dépenses prévisionnelles 235 070€ / dépenses réelles 190 862€	}	<b>+271.81€</b>
Recettes prévisionnelles 235 070€/ recettes réelles 191 133.81€		

Ce service présente un écart important entre le prévisionnel et la dépense réelle compte tenu de la surestimation des charges salariales pour l'année 2020 qui sont supportées, depuis 2018, sur ce service.

Au service ALO (administration et logistique) :

Dépenses prévisionnelles 198 664€ / dépenses réelles 133 347.58€	}	<b>+5 968.38€</b>
Recettes prévisionnelles 193 264€/ recettes réelles 139 315.96€		

Ce service présente un écart entre le prévisionnel et la dépense réelle compte tenu de la surestimation des charges salariales concernant la rémunération des contrats aidés pour l'année 2020.

Par ailleurs, la diminution des charges variables (produits consommables, fournitures administratives, viabilisation), suite à la fermeture du collège pendant plusieurs mois, est un autre facteur qui vient expliciter la diminution du montant des dépenses effectuées en 2020 sur ce service.

Au service SRH (restauration hébergement) :

Dépenses prévisionnelles 346 490.5€ / dépenses réelles 252 034.61€	}	<b>+7 221.75€</b>
Recettes prévisionnelles 346 490.5€/ recettes réelles 259 256.36€		

La variation très importante observée sur ce service entre la prévision et la réalité de l'exercice, s'explique, notamment, par le nombre de jours de fermeture du service restauration en 2020 lié à la 1<sup>er</sup> période de confinement.

Ainsi, en 2020, 96 139 repas ont été servis pour 133 jours d'activité. Dès lors, le montant des recettes (frais de restauration payés par les familles et repas des commensaux) est plus faible que celui établi sur le budget prévisionnel. De même, le montant des charges, qui est en étroite relation avec le nombre de repas servi, demeure plus faible compte tenu des volumes d'achat moins importants que prévus.

Au service SBN (bourse nationale) :

Dépenses prévisionnelles 20 000€ / dépenses réelles 28 525.17€	}	<b>+0.00€</b>
Recettes prévisionnelles 20 000€/ recettes réelles 28 525.17€		

Ce service s'équilibre parfaitement avec un montant définitif d'aides versées supérieur à la prévision compte tenu du nombre plus élevé de boursiers en 2020.

Pour conclure, l'année 2020 aura été marquée, en matière d'exécution budgétaire, par la crise sanitaire de la COVID-19.

L'exercice 2020 se clôt par un résultat positif à hauteur de 16 213.04€.

*Connexion de M.Dervieux à 18h25 : 21 votants*

Madame Brana présente le compte financier 2020 pour la partie de l'Agent comptable.

La présentation du résultat

Le résultat du collège est positif pour l'année 2020 à hauteur de 16 213.04€ selon la ventilation suivante :

- le service général : 8991.29€

- le service restauration hébergement : 7 221.75€

Il est à noter qu'à partir de 2020, il n'existe plus qu'un seul compte de résultat pour le collège Porte du Médoc.

#### La variation du fonds de roulement

La variation du fonds de roulement se calcule également par la méthode de la CAF/IAF. La CAF mesure la capacité de l'établissement à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son fonctionnement ; elle réintègre au résultat les opérations liées aux amortissements car ne générant aucun flux de Trésorerie.

CAF/IAF = Résultat + compte 68 (dotations aux amortissements) – compte 777 (quote-part subventions d'investissements au compte de résultat)

En l'occurrence, l'établissement présente pour 2020 une CAF de + **21 874,25 €** ; l'établissement s'est enrichi de cette somme et n'a pas prélevé sur ses fonds de réserve.

#### Le fonds de roulement

Il s'élève à **146 084,83 €** dont **4 239,69 € de stocks**, ce qui représente 83 jours de fonctionnement pour 55 en 2019. Ce chiffre est en nette augmentation par rapport à 2020. Le montant du fonds de roulement est beaucoup plus élevé que la moyenne du FDR de 2016 à 2019 (128 446,00 €) et est largement supérieur aux attentes de la collectivité locale. **Le fonds de roulement mobilisable, c'est à dire sans les stocks, est de 141 845,14 euros.**

#### Le besoin en fonds de roulement

Il mesure le besoin de financement de l'établissement sur l'année. Il s'agit de la différence entre les actifs de l'établissement et ses dettes. Il est traditionnellement négatif en EPLE car la somme des dettes, représentée essentiellement par les reliquats de subventions, est supérieure au montant des créances et à la valeur des stocks.

Le BFR est de **36 259,71 €**

L'établissement peut se financer sans faire appel au fonds de roulement.

#### Les charges à payer

Le taux moyen de charges à payer, c'est-à-dire de factures non parvenues au 31 décembre 2020, est de 3,81 %. Ce taux est principalement dû à une facture de viabilisation. L'établissement s'est par ailleurs engagé à mettre en place en 2021 une procédure de relance plus rigoureuse des fournisseurs afin que la comptabilité budgétaire reflète le plus fidèlement possible les engagements de l'établissement.

#### Le taux de non recouvrement des créances

Le taux de non recouvrement des créances est de **16,26 %**. Ce taux est insatisfaisant mais il ne remet pas en cause la gestion rigoureuse du suivi des créances par le service intendance.

Pour conclure, l'étude de la comptabilité financière du collège Porte du Médoc révèle une gestion saine des crédits alloués. Par ailleurs, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a donné lieu à des annulations de dépenses ou une non utilisation des crédits, notamment pédagogiques. A ce titre, le résultat financier ne traduit pas réellement, pour cette année, le fonctionnement habituel de l'établissement.

Les fonds de réserve bénéficient d'une augmentation importante et permettent à ce jour de conserver une autonomie financière confortable, permettant le financement d'investissements ou de projets.

#### Monsieur Roquejoffre procède à 2 votes :

1)- Adoption du COFI 2020 sans réserve :

**Votants : 21 Pour : 21**

2)- Affectation des résultats sur le compte unique

**Votants : 21    Pour : 21**

*Départ de Madame Marquis-Marcellin : Votants : 20*

### **2)- Admission en non-valeur**

Monsieur le Principal propose 2 votes pour des admissions en non-valeur :

1)- de 60.68euros (facture de 2019- Créance de cantine)

**Votants : 20        Pour : 20**

2)- 2 créances de cantine de 2017 d'un montant de 319.68 euros

**Votants : 20        Pour : 20**

### **3)- Acceptation du don de l'association RPEP pour l'intervention du CIDFF**

L'intervention auprès de des huit classes de 3<sup>ème</sup> s'est déroulée le lundi 29 mars 2021 (16 interventions sur la journée), le thème de l'égalité filles /garçons (relationnel et choix d'un métier par rapport aux genres).

Madame Rétégui (parent d'élève RPEP) a négocié la journée à 900 euros et fait un don au collège de 600 euros.

Madame Andrau, professeur, ayant assisté à l'intervention sur le thème des métiers, considère que le coût est important par rapport à la qualité de l'intervention qui n'a pas été suffisamment aboutie, selon elle.

Madame Forget, ayant accompagné sa classe, a regretté l'absence de données juridiques précises.

**Votants : 20        Pour : 20**

Le collège remercie vivement la RPEP de cette initiative et du don ayant contribué à la mise en place de cette intervention.

### **Informations Diverses**

#### **1)- ½ poste d'AED**

Le demi-poste d'AED, octroyé en raison de la situation sanitaire, est prolongé jusqu'au 31 mai 2021.

De 7.5 postes nous passons donc à 8 postes pendant cette période.

Monsieur Roquejoffre précise qu'à cette heure, nous ne connaissons pas les dotations des moyens non-enseignants pour la rentrée prochaine.

#### **2)- Informations sur les travaux printemps/été 2021**

a)-Aux vacances de Printemps, les sanitaires « filles » supplémentaires sous le préau devraient être pratiquement terminés. Les travaux de peinture auront lieu en mai. Quatre toilettes dans les sanitaires filles actuels ont été déjà remises en état.

b)-La nouvelle salle modulaire P9 à la rentrée 2021: Les travaux de fondation, prévus pendant les vacances d'avril, sont décalés au mois de Mai.

c)- Concernant le nouveau collège : M.Saubusse confirme que les travaux du collège du Pian-Médoc sont bien avancés pour une ouverture à la rentrée 2022. Le comité de pilotage du collège sera réuni quand le projet de nouveau collège aura suffisamment avancé.

### **3)- Calendrier de fin d'année**

a)- Monsieur Roquejoffre précise que la CHS de lancement est maintenue le 20 mai pour le moment.

b)- Le calendrier de fin d'année est le suivant :

- les conseils de classe des 3<sup>ème</sup> probablement semaine 23
- L'oral du DNB le mercredi matin 16 juin
- Les épreuves écrites du DNB : les 28 et 29 juin
- Le collège sera fermé en tant que centre de correction du DNB les 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet
- Fin officielle des cours le 6 juillet après les cours
- Fermeture de l'établissement au public du 13 juillet au soir au 26 août au matin.

Nous avons repoussé pour le moment le brevet blanc aux 11 et 12 mai et des professeurs ont commencé à préparer les élèves de 3<sup>ème</sup> à l'épreuve de l'oral. Une préparation spécifique par classe est prévue en mai par chaque professeur de Français.

Les passations de la certification PIX et de l'attestation Evalang (Anglais) sont toujours prévues au cours du mois de mai, ainsi que les attestations de sécurité routière ASSR 1 et 2.

### **Questions diverses**

#### **1)- Nettoyage devant le collège :**

Madame Sturtzer fait remarquer que souvent des détritiques jonchent le parvis et le trottoir devant la grille d'entrée des élèves rue Montoya.

Monsieur Roquejoffre puis Madame Desré précisent que la cour fait l'objet de nettoyage de la part des agents bien sûr mais aussi des élèves notamment dans le cadre de TIG ou sur la base du volontariat, mais qu'en revanche, il est plus difficile de faire nettoyer les abords par les élèves (par souci de sécurité). Le collège s'engage à boucher la « niche » à proximité du mur d'entrée qui sert souvent de réceptacle à détritiques et Monsieur Dervieux va relayer auprès des services municipaux la demande de positionner une poubelle au niveau du portail de sortie des élèves.

Monsieur Saubusse déclare que « le meilleur déchet est celui qui ne se jette pas » et propose de donner au collège des affiches sur ce thème, produites par le Conseil départemental.

#### **2)- Reprise de l'AS avec nouveau protocole.**

Les activités de basse intensité doivent être privilégiées, ainsi que le port du masque en intérieur (tennis de table, escalade et badminton), dans un gymnase toujours aéré. A l'extérieur, l'aviron et la pétanque ont repris également le 31 mars. La nouvelle donne sanitaire va entraîner une nouvelle interruption pour avril.

#### **3)- Plan de continuité pédagogique**

Conformément à ce qui a été établi en début d'année scolaire, le plan de continuité pédagogique est mis en place à travers les différents outils numériques mis à disposition des élèves et des professeurs.

Le collège s'est doté d'un outil numérique supplémentaire : PEARLTREES. Tous les comptes des élèves ont été ouverts avec l'aide des professeurs de technologie. Les professeurs l'utilisent de plus en plus pour y mettre leurs documents, leurs cours, des vidéos, échanger des informations, récupérer des travaux d'élèves. En complément, le site de « La vie scolaire » indique les devoirs à faire et met à disposition une messagerie. D'autre part, les professeurs ont accès à « ma classe virtuelle » par le CNED.

Nous contactons les familles en « déficit » d'ordinateur pour en attribuer selon les cas et nos capacités. Il est possible d'en prêter au moins une vingtaine. Pour des familles sans connexion aucune (une dizaine), un envoi ou retrait de photocopies est mis en place.

D'autre part, nous accueillerons les enfants « prioritaires » (enfants de soignants ou d'autres professions indispensables à la gestion de l'épidémie ...). Ils seront entre 5 et 10 pour la semaine 14. Un accueil au CDI, la mise en place d'activités quotidiennes d'EPS sont organisées. Les élèves auront à leur disposition un ordinateur.

Le service de restauration ne fonctionnant pas, il leur sera demandé d'apporter leur repas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h45.

La secrétaire de séance

C. JACOMET

Le président du CA

P. ROQUEJOFFRE